



Choisir une solution transitoire

Solution transitoire - de quoi s'agit-il ?

Une solution intermédiaire ou transitoire est une année scolaire de préparation pour les jeunes après l'école obligatoire, soit en 12^e année. Le canton de Berne met chaque année sur pied des solutions transitoires s'adressant aux jeunes qui n'ont pas de solution de raccordement au terme de leur scolarité obligatoire. Le but est de leur permettre de combler leurs lacunes scolaires et de se préparer à la recherche d'une place de formation.

Quelles sont les différentes possibilités ?

APP¹ Pratique et formation générale (APF)	L'accent est mis sur les compétences opérationnelles orientées vers la pratique. Les jeunes se préparent à relever les défis de leur future profession à l'aide de situations proches de la réalité.
APP Pratique et intégration (API)	Les jeunes qui vivent depuis peu de temps en Suisse acquièrent des connaissances en français et se familiarisent avec la culture suisse.
APP plus	Cette offre s'adresse à des jeunes dont l'intégration dans le monde du travail est rendue difficile. Elle allie formation, stages de découverte et soutien intensif. Le but est de préparer les jeunes à l'apprentissage.
Préapprentissage	Les jeunes travaillent dans une entreprise (trois jours par semaine) et suivent des cours à l'école professionnelle (deux jours par semaine) durant un an. Ils et elles ont la responsabilité de trouver leur place de préapprentissage.
SEMO² standard	Cette offre vise à apporter un soutien individualisé aux jeunes : stage professionnel (trois jours par semaine), formation individuelle (un jour et demi par semaine) et aide à la candidature (une demi-journée par semaine).
SEMO plus	Les jeunes travaillent dans des ateliers ou des entreprises, suivent une formation (compétences pratiques et renforcement des compétences personnelles) et un coaching. Cela nécessite de s'investir sur une longue durée. (maximum 22 mois).

¹ APP : année scolaire de préparation professionnelle

² SEMO : semestre de motivation

Combien ça coûte ?

- APP : écolage CHF 1'000.– / année (les familles à faible revenu ne doivent pas payer l'écolage). Il faut ajouter à cette somme les frais de déplacement, de matériel et ceux des semaines de projet, soit environ CHF 1'100.–. Possibilité d'obtenir des subventions de formation.
- Préapprentissage : gratuit. Il faut prévoir CHF 500.– pour les frais de déplacement et les frais de matériel. Les élèves reçoivent un modeste salaire de la part des entreprises.
- SEMO standard et SEMO plus : gratuit.

Procédure et délais d'inscription

En règle générale, ce sont les maîtres et maîtresses de classe qui inscrivent les élèves de 11^e année qui n'ont pas trouvé de solution de raccordement pour la fin de leur scolarité. Le maître ou la maîtresse de classe a la possibilité, selon la situation de l'élève, de l'inscrire à l'APP, au préapprentissage ou au service d'aiguillage. Ce dernier décide de la solution la plus adaptée à la situation du ou de la jeune.

L'inscription se fait via un formulaire en ligne. Pour accéder à ce formulaire ainsi qu'à des informations plus détaillées : www.be.ch/solutions-transitoires (choisir ensuite la solution transitoire souhaitée).

Les autres solutions

D'autres possibilités existent pour permettre aux jeunes de réfléchir à leur choix et/ou de perfectionner leurs connaissances linguistiques : écoles privées, séjours linguistiques et autres solutions.

- **Séjours linguistiques** : les coûts sont variables selon le type de séjour linguistique choisi. Il faut s'y prendre suffisamment tôt pour les organiser. Consultez à ce sujet la fiche « Organiser un séjour en Suisse allemande » (à télécharger sous www.be.ch/op-publications) ou www.orientation.ch/formations > séjours linguistiques, langues étrangères.
- **12^e année linguistique (DAL)** : il est possible de répéter le 11^e degré dans une classe allemande de même section pour approfondir ses connaissances en allemand et découvrir d'autres horizons. Cette offre est organisée par le canton de Fribourg. Pour bénéficier de la gratuité de ce programme, il est nécessaire de l'effectuer dans un autre canton que celui de résidence. Le nombre de place est limité. Davantage d'informations : www.fr.ch/12e-annee-linguistique.
- **Écoles privées** : les coûts sont relativement élevés. Il faut compter avec un écolage de CHF 10'000.– et plus par année, auquel il est nécessaire d'ajouter les frais de déplacement, de matériel et ceux des semaines de projet. Pour connaître les délais d'inscription et obtenir des informations plus détaillées, s'adresser directement aux écoles concernées.

Se renseigner auprès des centres OP pour obtenir des informations plus détaillées.